



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 81573

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur l'élection des conseillers des prud'hommes. En effet, selon le rapport d'un conseiller d'État, la faible participation aux élections prud'homales atteint la légitimité de l'institution qui traite 200 000 litiges individuels du travail chaque année. En conséquence, il recommande de remplacer l'élection au suffrage universel direct des conseils des prud'hommes par un scrutin indirect avec un corps électoral composé de grands électeurs, pour les salariés comme pour les employeurs. Elle lui demande l'avis du Gouvernement sur un tel mode de scrutin.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81573

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6885

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)